



COMMUNE DE BAUME LES DAMES

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

**Plan de zonage de l'AVAP
P02**

1:5 500



Edition du 11/10/2023 - Format A0

Chargés de l'étude AVAP - Philippe LELIEVRE et Michèle BOURGEOIS, Architectes

Légende

Zonage de l'AVAP

Secteurs urbains denses

- ZU1a Centre historique moyenâgeux
- ZU1b Extension fin XVIIIè et XIXè siècle
- ZU2a Cour, ancien hameau
- ZU2b Friche industrielle

Secteur périurbain

- ZP Extension fin XIXè et XXè siècle

Secteur Rivières et canal

- ZRa Activités pré-industrielles
- ZRh Habitat
- ZRI Loisirs-Détente
- ZRp Paysages - Milieux naturels - Rivières